

## Technical Bulletin Single Seater n°3

### Bulletin technique Monoplace n°3

Purpose : Procedures for registering tires

Regarding the tires registration, it will be carried out by APR only under their structure. The file will then be sent to the scrutineers for checks during or at the end of a session. For all cars participating in the Single Seater Challenge, only **MICHELIN**, slick and rain tires bearing the specific marking of the series will be accepted.

Procedures for registering tires for qualifying and race :

- Pick-up, mounted or not, the tires planned for qualifying and races (it is not necessary to have the wet tires marked)
- Ask to have these tires registered, specifying that they are tires intended for qualifying and race in the series in which you are participating, as well as your car number

Specific time slots for each series and / or each team may be determined. In all cases, all marking must have been carried out at least one hour before the start of the 1st qualifying practice session. Any failure to register will be reported by the technical delegate to the stewards. They will be able to take a decision up to and including exclusion from the meeting for the cars concerned. The file with the registered tires will be sent to you more or less 2 hours before the start of the qualifying session. It will be your responsibility to check if your tires are registered properly (no more no less than the allowed tires, code bar numbers, etc) and ask to APR to correct the file if needed.

PS: the procedures may change during the season.

Objet : Procédures de marquage des pneumatiques

Concernant l'enregistrement des pneumatiques, il sera réalisé par APR uniquement sous leur structure. Le fichier sera ensuite transmis aux contrôleurs techniques pour les vérifications en cours de roulage ou en fin de séance. Pour toutes les voitures participant au Challenge Monoplace seuls les pneus **MICHELIN**, slick et pluie portant le marquage spécifique de la série seront acceptés.

Démarches à suivre pour l'enregistrement des pneus pour les qualifications et course :

- Prendre livraison, montés ou non, des pneumatiques prévus pour les qualifications et course (il n'est pas nécessaire de faire marquer les pneus pluie)

- Demander à faire enregistrer ces pneus en précisant bien qu'il s'agit de pneus destinés aux qualifications et à la course de la série à laquelle vous participez ainsi que votre numéro de voiture

Des horaires spécifiques à chaque série et/ou à chaque équipe pourront être déterminés. Dans tous les cas, tout marquage devra avoir été effectué au minimum une heure avant le début de la 1<sup>ère</sup> séance d'essais qualificatifs pour les pneus qualif et course). Tout défaut d'enregistrement sera signalé par le délégué technique aux commissaires sportifs. Ils pourront prendre une décision allant jusqu'à l'exclusion du meeting pour les voitures concernées. Le fichier des pneus enregistrés vous sera envoyé plus ou moins 2 heures avant le début de la séance qualificative. Il vous appartiendra de vérifier si vos pneus sont enregistrés correctement (ni plus ni moins que les pneus autorisés, numéros de code barre, etc) et de demander à APR de corriger le fichier si nécessaire.

PS : les procédures pourront être amenées à évoluer en cours de saison.